



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, tenue le neuvième jour de juin deux mille quatorze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Michel Laperle, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8457-06-2014 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :

- 9.1 *Projet Déplacement de la route Ruisseau-Landry, demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, élargissement*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8458-06-2014 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014 a été courriellé à chacun des maires le 6 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 12 mai 2014 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8459-06-2014 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 1 651,41 \$

Factures : 23 601,31 \$

TOTAL : 25 252,72 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, fait part des correspondances au cahier de suivi.

Aucune correspondance n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8460-06-2014 TNO

Représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery*

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* est un engagement de EDF EN Canada, inscrit dans la convention relative à l'implantation du parc éolien de Clermont relocalisé, notamment sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a un rôle consultatif et il est mis sur pied pour favoriser la contribution du milieu à la réalisation du parc éolien du Mont-Rothery, dans le respect des utilisateurs du territoire et en encourageant la participation des entreprises locales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, nomme M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, comme représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 JUIN 2014

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 30 juin 2014* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8461-06-2014 TNO

Compensation – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 6 008 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la compensation distribuée à la MRC de La Haute-Gaspésie vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de *l'Annexe A* identifiant les interventions réalisées par la MRC sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes *l'Annexe B* ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, informe le ministère des Transports de l'utilisation de la compensation visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement fixant la vitesse maximale des véhicules routiers dans les routes des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat

RÉSOLUTION NUMÉRO 8462-06-2014 TNO

Contrat d'entretien de la route Ruisseau-Landry

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite entretenir la route Ruisseau-Landry durant la période estivale.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour chercher un entrepreneur apte à effectuer l'entretien de la route Ruisseau-Landry durant la période estivale;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour rédiger un contrat d'entretien de ladite route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8463-06-2014 TNO

Travaux de correction de la route Saint-Joseph-des-Monts

CONSIDÉRANT les inondations des 17 et 18 mai 2014 dans le secteur de la route Saint-Joseph-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de la surface de roulement de cette route a été emportée par le courant ;

CONSIDÉRANT le décret ministériel ;

CONSIDÉRANT l'estimation des travaux de correction ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. accepte le plan budgétaire maximal de 21 000 \$, incluant les taxes, pour la réfection d'une partie de la route Saint-Joseph-des-Monts endommagée par les inondations des 17 et 18 mai 2014, lesquelles dépenses seront prélevées au poste budgétaire 02 32000 521 ;
2. effectue une réclamation pour ces travaux faisant suite au décret ministériel ;
3. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour signer tout document relatif à la réalisation desdits travaux et à la réclamation auprès du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8464-06-2014 TNO

Travaux de correction au massif dans la route Saint-Bernard-des-Lacs, offre de règlement TELUS

VU le contrat de réfection d'une partie de la route Saint-Bernard-des-Lacs entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Construction R.J. Bérubé inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage doivent débuter à la mi-juin 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif que TELUS effectue des travaux de correction au massif avant l'exécution de ces travaux d'asphaltage;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement entre le directeur général et secrétaire-trésorier et TELUS, suite à un avis verbal de M^e Jean-François Roy;

CONSIDÉRANT QU'un montant excédentaire de 2 184 \$ doit être absorbé par les territoires non organisés de la MRC conformément à l'offre de règlement, ce qui représente 28% de la facture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. accepte l'offre de règlement de 2 184 \$ avec TELUS pour des travaux de correction au massif dans la route Saint-Bernard-des-Lacs ;
2. accepte un dépassement de coût de 2 184 \$ au poste budgétaire 02 32000 521 ;
3. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour signer tout document relatif à ce dossier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8465-06-2014 TNO

Heures supplémentaires pour la surveillance des travaux route Saint-Bernard-des-Lacs, Dessau inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a accepté l'offre de services professionnels de DESSAU inc. (n° de référence 13-0018-384), en date du 7 juin 2013, pour réaliser les travaux de reconstruction d'une partie de la route Saint-Bernard-des-Lacs incluant une étude géotechnique, la préparation des plans et devis et la surveillance partielle des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'asphaltage doivent être réalisés en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de correction au massif de TELUS doivent être réalisés en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures prévues pour la surveillance de ces travaux est écoulee.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. accepte la nouvelle banque d'heures de DESSAU pour un total maximal de 46 heures, au taux horaire de 65 \$, pour la surveillance des travaux de la route Saint-Bernard-des-Lacs, ce qui représente un coût supplémentaire de 2 990 \$, plus taxes applicables, lesquels seront prélevés au poste budgétaire 02 32000 521 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 8466-06-2014 TNO

Projet *Déplacement de la route Ruisseau-Landry*, demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, élargissement

CONSIDÉRANT les plans et devis pour le projet *Déplacement de la route du Ruisseau-Landry* préparés par LVM inc. ;

CONSIDÉRANT QUE selon ces plans, la MRC de La Haute-Gaspésie doit élargir une partie de la route Ruisseau-Landry, située dans le secteur des Territoires non organisés de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, mandate l'ingénieure civile, Mme Mélanie Simard, pour demander l'autorisation au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vue d'exécuter les travaux d'élargissement d'une partie de la route Ruisseau-Landry, située dans le secteur des Territoires non organisés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. DARIO JEAN, il est résolu de lever la séance à 19 h 30.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

